Le « problème de l’amour » et l’Unique

Pour une éducation sexuelle intégrale: OUI.

Pour un pluralisme sentimental et affectif, sain et durable, enrichissant esprit et cœur: OUI.

Mais, à l'hypocrisie des moeurs: NON.

À l'avilissante pornographie: NON.

À la bestialité de la «chiennerie sexuelle»: NON.

Au cours de la réunion «mouvementée» du 29 avril dernier, au Bel Air, où E. Armand a exposé la position de *l'Unique* par rapport au «Problème de l'amour», l'animateur de notre revue, dont les besoins affectifs ou sentimentaux peuvent, après tout, s'avérer aussi impérieux que ceux de n'importe lequel des auditeurs de ladite réunion, a fait la déclaration ci-dessous:

«...Depuis ma sortie du camp de concentration de St-Sulpice-La-Pointe, pour ne pas remonter plus haut, QUELQU'UN peut-il me convaincre, tout «pluraliste» que je sois et me proclame:

d'avoir manifesté un sentiment à l'égard de sa compagne ou de son amie sans qu'il en ait été averti ou qu'il le sache, ou que j'y aie donné suite sans son assentiment; d'avoir profité qu'il soit en prison, derrière des barbelés, à l'hôpital ou hors de la circulation d'une façon quelconque, pour manifester un sentiment à l'égard de sa compagne ou amie sans qu'il soit prévenu ou le sache, même s'il était consentant;

d'avoir jamais tenté de le priver de son acquis sentimentalo-sexuel;ou encore d'avoir cherché à troubler ou diminuer

l'intensité d'affection qui lui était portée par sa compagne ou son amie, ses compagnes ou ses amies;

d'avoir joué à son détriment le rôle d'agent ou de facteur de rupture d'un lien sentimentalo-sexuel quelconque, même au cas où ce lien pouvait paraître extérieurement fragile et lâche;

au cas de consentement de toutes les parties intéressées, et alors que promesse avait été faite que rien ne serait modifié dans les relations existant auparavant, de ne pas m'être retiré, au cas de manquement de ladite promesse, plutôt que de m'abaisser à être complice d'un déni de parole;

au cas où inconsciemment j'aurais manqué à l'un ou l'autre des engagements ci-dessus, relevant uniquement de ma conscience, de m'être refusé à réparer ce manquement et, le cas échéant, à mettre tout en œuvre pour fournir à celui que j'aurais lésé un équivalent sentimentalo-sexuel semblable à celui, dont par ma faute, directe ou indirecte, il aurait été privé;

au cas de ma pratique personnelle du pluralisme amoureux, d'avoir refusé de consacrer tout ce qu'il m'était possible de présence, d'affection, de tendresse, lorsque cela m'était demandé et quoiqu'il dut m'en coûter;

si personne ne peut me convaincre d'avoir manqué à l'une ou l'autre de ces obligations dont j'assume la responsabilité, ce qui est mon droit, il en ressort que:

1o je suis en situation de réclamer qu'on agisse à mon égard, le cas échéant, comme j'agis à l'égard d'autrui;

2o je n'ai pas besoin d'autre argument pour justifier la façon dont sont conduites nos campagnes concernant le «pluralisme» en amitié ou en amour, conçu loyalement, honnêtement, sans fraude ni dol, et sans que sa pratique engendre la souffrance, l'amertume, le tourment ou l'humiliation.»